



GRIGNOLS - DORDOGNE -
Façade ouest

Grignols - Dordogne
at Grignols
in PERIGORD

LE

CHATEAU DE GRIGNOLS

PAR

A. JOUANEL

Membre de la Société historique et archéologique du Périgord.



PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE RIBES, 14, RUE ANTOINE-GADAUD

—
1933

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*

LE CHATEAU DE GRIGNOLS

HISTOIRE ET DESCRIPTION

LES ORIGINES

Le lieu de Grignols en Périgord fut habité dès les époques les plus reculées. A Bingues, à Belet, il aurait été trouvé des silex taillés qui, à ce qu'en dit Garraud, paraissent appartenir à l'époque néolithique. En 1845; on signalait à M. de Mourcin (1), à Pontou, près du château de Grignols les restes d'un dolmen aujourd'hui disparu. Enfin Garraud parle aussi d'un tumulus également disparu.

Des données plus certaines permettent d'affirmer l'existence de Grignols à l'époque gallo-romaine. On retrouve encore les substructions d'une villa dans la vallée du Vern, rive droite, en face même du bourg et du château; elles occupent la partie légèrement relevée de la vallée dans l'angle formé par la route de Bruc à Neuvié et la petite route qui passe sur le Pont Rouge. Cette dernière voie traverse même les substructions dans sa partie en déblai. Nous avons recueilli nous-même dans les champs voisins des tuiles à rebord, des pavés ornés, des débris de marbre. Une autre villa existait dans les champs de la Rebière, au pied du Château-Vieux, où l'on trouve encore de nombreux débris de même nature. Une troisième se retrouve à Pérignol, un peu en aval du bourg. On découvre parfois à Grignols des monnaies romaines. Garraud parle d'une monnaie de Marc-Aurèle, et il nous a été donné à nous-même un grand bronze de Hadrien trouvé dans les jardins du bourg au pied du château.

(1) *Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. VIII, p. 452.

D'après Dessalles (1) une voie romaine se détachait à Cendrieux de la voie de Vésonne à Cahors, suivait la vallée du Vern pour aller vers Ribérac et Verteillac rejoindre celle de Saintes. L'assiette même de cette voie subsisterait sur une distance d'une dizaine de kilomètres dans le chemin de la rive gauche du Vern, qui commence en face de la métairie du Bos, passe par la Rebière, le bourg de Grignols, le Moulin d'Acquit, et va, en ligne presque entièrement droite, aboutir à la vallée de l'Isle, qui était traversée au gué du Chalaral.

Les villas gallo-romaines, simples maisons de plaisance dépourvues de toutes fortifications ou moyens de défense, furent détruites par les invasions barbares et leurs habitants durent songer à se protéger contre de nouvelles incursions. Ils quittèrent la vallée, s'établirent sur le coteau et c'est de cette époque, non de l'époque gauloise, comme le supposait M. de Taillefer, qu'il faut dater un vestige curieux qu'on désigne sous le nom de Château-Vieux.

Le nom de Gri qu'on a voulu lui donner ne répond à aucune réalité historique et n'a été imaginé que pour permettre une étymologie facile sur laquelle nous reviendrons. Mais déjà, dans un document de 1203, il est qualifié de *Chatel-Vielh* et en 1271 de *Castrum Velus de Granholio* ; c'est sous ce nom de Château-Vieux qu'il a toujours été désigné depuis dans les actes, qu'il est porté au cadastre et connu encore dans le pays.

Nous empruntons à M. de Gourgues (2) la description de ce curieux ouvrage, encore exacte aujourd'hui :

« À partir de la porte du Château-Neuf, on suit à gauche un petit chemin qui conduit à Ponton et au Soutenat. A la sortie de ce dernier hameau, on aperçoit, sur le prolongement de cette magnifique rampe qui descend au vallon du Vern, un immense ouvrage en terre. Dans une étendue d'environ 600 mètres, à distance égale et du sommet du coteau et de sa base, trois fortes mottes arrondies en forme

(1) *Histoire du Périgord*, t. I, p. 45.

(2) *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, v° Grignols.

de cones tronqués et se suivant l'une après l'autre dans la direction sud-nord de la pente, surgissent au milieu d'un champ de vignes (aujourd'hui incultes).

» Egalité environ dans les dimensions des mottes, dans la largeur du fossé de séparation entre chacune ; égalité de hauteur aussi, car l'élévation de chacune est tellement en plan avec la déclivité du terrain que, comme on l'a fort bien fait observer (*Antiquités de Vésone*, II, 650), une ligne droite inclinée, allant du sommet de la première motte au sommet de la troisième, serait tangente au sommet de la deuxième. Il n'y a aucun mur, aucun amas de pierres. Les fossés n'existent qu'entre les mottes et peut-être en a-t-il toujours été ainsi, parce que l'ouvrage ayant été construit dans une partie de la rampe qui, dans cet endroit, fait une étroite saillie et est resserrée entre le petit vallon qui remonte au Soutenat et celui qui va au Puy de la Garde, les côtés latéraux se trouvaient être en escarpement. »

A l'est de la tranchée qui sépare la première de la deuxième motte, se trouve une tour de forme carrée, de 6 mètres de côté, construite en moellons de grès non appareillés, noyés dans un très dur mortier et offrant des murs de 1^m50 d'épaisseur, laissant un réduit intérieur de 3 mètres au carré. Une baie permettant de surveiller l'approche paraît avoir existé sur la face est. La hauteur actuelle des murs est de 5 à 7 mètres.

A l'époque où elles furent utilisées, il faut se représenter chacune de ces trois mottes comme munie d'une tour en fortes pièces de bois, entourée à la base de palissades derrière lesquelles s'abritaient des ouvrages de bois servant à l'habitation, et l'ensemble des trois mottes englobé encore dans une seconde enceinte de palissades revêtues de terre.

Ce fut là le Château-Vieux, le château primitif du v^e ou vi^e siècle.

Quant à la tour carrée en pierres, nous la croyons postérieure, construite peut-être au x^e siècle, lors de l'abandon du Château-Vieux, pour servir d'ouvrage avancé au nouveau château et surveiller un point par lequel l'approche était plus facile. Le nom de Puy de la Garde donné au promontoire

plus à l'est évoque aussi le nom d'un autre ouvrage encore plus avancé dominant la vallée vers l'est, sur Manzac, Vergt et Périgueux.

Vers le x^e siècle, en effet, à la suite des invasions normandes, un nouveau système de défense, peut-être importé par les envahisseurs, sera établi. Le château en bois va être remplacé par un château en pierres muni de bonnes et solides murailles. Dans certains lieux comme à Monclard, à Clérans, le nouveau château sera construit sur l'ancienne motte elle-même. Sur d'autres points comme à Grignols, on choisira un nouvel emplacement qui paraîtra mieux adapté aux nouveaux principes de la fortification.

Ce sera ici le château sur promontoire ou sur éperon dont nous voyons en Dordogne un autre exemple, au plan à peu près exactement identique, dans les ruines du château de Badefols, à quelques kilomètres en amont de Lalinde.

On choisit un éperon ou langue de coteau s'avancant sur la vallée dans la direction est-ouest, naturellement défendu de trois côtés par des pentes escarpées, au nord par la vallée du Vern, au sud par un vallon secondaire très profond et à l'ouest par la jonction des deux vallées. Cette croupe aménagée et élargie par des terrassements est entourée de fortes murailles formant remparts. La partie sud sera notamment élargie pour ménager la construction de caves, maisons d'hommes d'armes, écuries et communs. On obtiendra ainsi une vaste enceinte longue de 200 mètres, large de 60. Cette enceinte sera isolée du coteau à l'est par une série d'ouvrages, un double fossé, dont le premier large de sept mètres, profond de six mètres, creusé dans le roc, et le second un peu plus à l'est. Enfin la place forte proprement dite, de forme triangulaire, sera placée elle-même face au coteau, presque au bord du premier fossé, de manière à présenter deux côtés parfaitement fortifiés vers le coteau, seul point d'attaque possible, la nature s'étant chargée de défendre les autres côtés et les remparts ayant d'ailleurs aidé et complété la position naturelle choisie.

Léo Drouyn a signalé comme une particularité le fait qu'à Grignols le château proprement dit se trouve placé du côté

de la colline, au bord des coupures ou fossés, tandis que dans les autres châteaux sur promontoire et à coupures, tels que Badefols et Castelnaud, il est toujours placé vers la pointe du promontoire.

Tel fut le château qui était encore qualifié en mai 1278 de *Castrum novum de Granholio*, par opposition au *Castrum vetus*, mentionné dans le même acte d'échange entre Hélie de Taleyrand, damoiseau, seigneur de Grignols et l'abbé et le chapitre de Saint-Astier (1).

Quelle est l'étymologie de ce nom de Grignols ? Tous les auteurs qui ont écrit sur Grignols, se basant sur la dénomination patoise actuelle qui est *Groniou*, ont admis que la terminaison *niou*, traduisait l'adjectif *neuf* (le *Castrum novum* de 1278), et donnait comme nom véritable de l'ancien lieu le radical *Gri*. Cette étymologie facile ne nous paraît pas devoir être suivie. Les objections sont nombreuses. La principale est tirée de la dénomination de *Granhols* écrite dans les actes les plus anciens depuis 1099 et invariablement observée. Si l'étymologie proposée était véritable, les rédacteurs latins n'auraient pas manqué d'écrire *Gri novus* et non *Granhols*, dans lequel on ne retrouve ni *Gri* ni *novus*. C'est ainsi que Neuvié est dénommé dans les actes latins *Novus vicus*. Puis, nous l'avons vu, aucun acte ancien, aucun usage encore subsistant, ne donnent à l'ancien château le nom de *Gri* : ils l'appellent invariablement le Château-Vieux, *Castrum-Vetus*.

Il faut donc rejeter absolument cette étymologie fantaisiste et croire que *Granhols*, que nous trouvons ainsi écrit dans les sirventes de Bertrand de Born, vers 1180, est un nom d'origine celtique, comme Bruc, Grun, Vern, où l'on doit retrouver le suffixe bien connu *oialum*, à côté d'un radical *Gran* qui nous reste obscur (2).

(1) Saint-Allais, pièces justificatives, p. 4.

(2) D'après M. Longnon, les Gaulois révéraient un Dieu Grannus, assimilé à Apollon, témoin la dédicace *Apollini Granno*, relevée sur des inscriptions à Cologne, en Wurtemberg et en Alsace. D'autre part, la désinence *ols* aurait un sens diminutif. (Longnon, *Noms de lieu de la France*, p. 466.)

Grignols (Gironde) est également, dans les actes du moyen-âge, dénommé *Granhols*.

L'HISTOIRE

Une très ancienne race de seigneurs de Grignols existe aux ^x^e et ^{xi}^e siècles. Des incertitudes et des controverses subsistent sur les alliances dans lesquelles elle s'éteignit. Nous n'en rapporterons que ce qui est basé sur des actes certains.

« On rencontre une *Nonia* de Grignols (*Nonia de Granhol*), née vers l'an 980 qui épousa vers l'an 1.000, Géraud de Montignac, qu'elle rendit père de Aïna qui épousa Bernard I^{er}, comte de la Marche », dit Saint-Allais, d'après l'abbé Lespine ; ou Boson III, comte du Périgord, d'après Stronski (1).

On a sur ces points un acte de 1072 dans lequel la comtesse Aïna, avec l'assentiment de son fils Aldebert, fait une donation à l'abbaye d'Uzerche pour la rédemption de l'âme de son père Gérald de Montinac et de sa mère Nonia de Granol.

Ce serait cette Aïna, selon M. Stronski, ou sa nièce Asceline, d'après Saint-Allais et Lespine, qui aurait apporté la terre de Grignols aux comtes du Périgord,

Le second document que nous possédons sur les anciens seigneurs du nom de Grignols est une donation de 1099 par Rainaud, évêque de Périgueux, au Chapitre de Saint-Astier, de l'église Saint-Pierre de Neuviç. A cette donation consent Boson de Grignols, seigneur suzerain de Neuviç (*cujus dominationi seculari lege naturalitas Novicensis supplicabat ecclesia*).

Cette première race des anciens seigneurs de Grignols dont les armes, d'après Lespine, étaient « écartelé d'or et de gueules », s'éteint à la fin du ^{xi}^e siècle et dès le début du ^{xii}^e la seigneurie de Grignols appartient aux comtes de Périgord ; leurs fils puînés en furent depuis constamment apanagés et en portèrent le titre. C'est ainsi qu'en 1135, Boson, comte de Grignols, sa mère et sa femme Contors font donation à l'abbaye de Cadouin de l'église de Monbos. Cette donation

(1) *Légende amoureuse de Bertrand de Born*, p. 109, note 1.

est faite à Grignols (*apud Granolium*), en présence de Pierre de Grignols et de Amblard son frère, chevaliers (*militibus*) et de Pierre de Saint-Crespin, chapelain de Grignols. Boson IV de Grignols devait devenir quelques années plus tard comte de Périgord, après la mort de Hélias V Rudel son cousin.

Vers 1180, Bertrand de Born, dans un de ses sirventes, (ed. Thomas, III, 9) mentionne le seigneur de Grignols parmi quatre autres seigneurs du Périgord :

*A ! Poiquilhem, e Clarenz, et Granhol,
E Saint-Astier mout avetz grant onor ;
Et eu mezeis qui conoisser lam vol,
E a sobrier Engolesmes major.*

En dehors de ces documents d'histoire l'existence du château de Grignols au ^{xiii}^e siècle est établie par des documents archéologiques. Nous avons, en effet, retrouvé dans les constructions du château actuel des pierres remployées qui portent des ornements romanes indiscutables. Du château lui-même de cette époque, il ne paraît subsister aucun autre vestige identifiable, si ce n'est peut-être les assises inférieures du donjon carré, à l'angle est.

Dans les premiers temps du ^{xiii}^e siècle, Archambaud, comte de Périgord de 1212 à 1239, abandonna à Boson de Grignols, son neveu, tous ses droits sur le château et la châtellenie de Grignols. Cet acte fut confirmé par Hélias VIII Talleyrand, comte de Périgord, au profit du même Boson de Grignols par un acte de janvier 1245, aux termes duquel le comte conclut avec son cousin-germain Boson de Grignols un pacte de famille et de défense mutuelle.

On doit admettre que ce Boson, seigneur de Grignols, cousin-germain du comte de Périgord, fut la tige de la famille de Talleyrand, dont la généalogie se suit depuis lors sans difficulté ni contestation. Cette question du rattachement aux comtes de Périgord a donné lieu à des controverses parfois passionnées, cette famille ayant, au ^{xvii}^e siècle, prétendu relever le titre de comte de Périgord, tombé depuis le ^{xiv}^e siècle par l'extinction de la branche aînée. Louis XVIII qui haïssait son ministre le grand diplomate Talleyrand,

auquel il devait cependant sa couronne, ne disait-il pas malicieusement : « Ils ne se trompent que d'une lettre : ils sont du Périgord et non de Périgord ».

Boson de Grignols partit pour la croisade avec saint Louis, ainsi que l'établit une quittance donnée en 1251 par Marguerite, femme de noble Boson de Grignols, alors au service de Dieu dans les pays d'outre-mer, et Boson, damoiseau, leur fils, à Gaillarde, comtesse de Périgord, et à Archambaud son fils (1).

Boson de Grignols fut un des seigneurs les plus considérés de son époque. On le voit paraître comme garant de la part du roi de France, Louis IX, dans une trêve signée en 1243 avec Henri III, roi d'Angleterre et dans une deuxième trêve en 1255. Ses relations avec le Roi et les ressources qu'il devait en tirer font que nous lui attribuerions volontiers la reconstruction du château dans ses parties fortes, qui subsistent encore, et portent indiscutablement les caractères des constructions militaires du XIII^e siècle.

En 1277, le comte de Périgord Archambaud III confirma au profit de Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, la ratification de la possession de Grignols, telle qu'elle résultait de l'acte de 1245. Ce seigneur suivit le parti du roi d'Angleterre, souverain de l'Aquitaine, ainsi que l'établissent divers actes portant quittance de sommes reçues par lui de ce roi, pour ses gages et sa cavalerie.

Cet Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, encore vivant en 1321, avait épousé Agnès de Chalais, fille du seigneur de Chalais en Angoumois, qui lui apporta le château et la terre de Chalais. Cet événement eut sur les destinées du château de Grignols une portée considérable. De ce jour, en effet, Grignols, berceau de la famille de Talleyrand, cessa d'être pour cette famille la résidence principale. Ce château ne fut plus qu'un lieu de séjours occasionnels et subsista surtout à l'état de forteresse. C'est à cette circonstance qu'on doit probablement l'absence des remaniements successifs que comporte l'habitation continue ; nous lui devons sans

(1, Dessalles, I, 98. — Saint Aalais, p. 29.

doute la survivance jusqu'à nous des vieux remparts féodaux du ^{xiii}^e siècle que la plupart des châteaux périgourdins ont vu disparaître au cours des transformations apportées par des seigneurs désireux de moderniser leurs demeures.

De cette époque, le château de Grignols ne fut guère plus occupé que par des capitaines placés par le seigneur et qui en assuraient la défense. Les documents nous ont conservé les noms de plusieurs de ces capitaines.

C'est assurément aux difficultés existant entre le roi de France et le roi d'Angleterre que nous devons de trouver, en novembre 1301, un acte par lequel Philippe IV le Bel, roi de France, donne à titre d'échange à Hélie de Talleyrand, comte de Périgord, divers châteaux et villes du Périgord, parmi lesquels le *castrum* de Grignols. Il faut, pour expliquer cet acte, entendre que le roi avait non point une possession matérielle du château, mais certains droits de souveraineté, un pouvoir éminent qui se traduisait par des hommages et des redevances. Mais la détention matérielle du château ne paraît pas avoir cessé d'appartenir aux Talleyrand de Chalais, toujours titrés de seigneurs de Grignols.

En 1326, Raymond de Talleyrand, seigneur de Grignols, concède, moyennant finance, certaines franchises et libertés aux nobles et habitants de Grignols, confirmées en 1390 et dont nous avons récemment publié le texte. A la différence de la plupart des coutumes, celles-ci n'instituent pas une commune ou organisation municipale qui n'exista jamais à Grignols. Mais elles associent les nobles de second ordre à l'exercice des pouvoirs seigneuriaux, en ce qui concerne notamment l'administration de la justice pénale et civile et l'établissement des impôts et redevances. Elles constituent à ce titre une atténuation de la puissance seigneuriale, une restriction du pouvoir féodal.

Un document intéressant mentionne des réparations faites au château de Grignols au ^{xiv}^e siècle, en 1337, et précise au moyen de quelles ressources il y était fait face, ainsi que certaines modalités d'exécution. A cette époque, Raymond de Talleyrand, seigneur de Grignols, fils de Hélie, tenait

pour le roi de France, à la différence de son père qui, nous l'avons vu, avait pris parti pour le roi d'Angleterre. La longue période de luttes franco-anglaises qui devait durer plus d'un siècle commençait et le roi d'Angleterre ordonnait à tous ses vassaux de Guienne, la remise en état de leurs fortifications (1). On se fortifiait aussi du côté français et c'est ainsi que le jour de sainte Marie-Madeleine 1337, au château de Grignols, Raymond de Talleyrand expose aux nobles de sa châtellenie « qu'il a reçu des ordres du roi pour que le château de Grignols, qui a un besoin évident d'être réparé, fût bien clos, afin que le lieu de Grignols et le château ne puissent être pris par les ennemis du roi. » Les vassaux représentent qu'ils sont déjà accablés de redevances levées par le bailli du seigneur. Ils conviennent toutefois que, pour faire face aux travaux prescrits par le roi, les habitants de l'honneur de Grignols payeront les redevances suivantes : « Celui qui exploitera sa terre avec une paire de bœufs, deux deniers de monnaie courante ; celui qui n'aura pas de bœufs, mais cultivera à bras sa propre terre, un denier ; et la femme ne possédant pour gagner sa vie qu'une monture à bât, une petite obole ; le tout chaque dimanche pendant une durée de deux années seulement. » Il fut encore dit que les nobles seraient tenus d'entretenir les murs et défenses de leurs habitations personnelles et que s'ils les laissaient tomber par négligence, le seigneur de Grignols ou ses gens les obligeraient à les faire relever. Il fut enfin réglé que les murs du château auraient dix pieds de hauteur jusqu'à la plateforme ou *tauladit*, sur laquelle plateforme règnerait un passage ou chemin de ronde défendu par des ouvrages fortifiés ou créneaux (2).

Il était intéressant de citer cet acte qui établit comment on pourvoyait aux réparations des châteaux, au moyen d'impôts en espèces, et non de corvées personnelles comme on le croit communément.

(1) V. Guignard, *Histoire de Castillon*, p. 56.

(2) Bibl. Nat., Fonds Périgord, t. 169, f° 116.

Ce même acte fournit d'autre part une date précieuse de réparations et nous daterions volontiers de cette époque la tour barlongue qui sert d'entrée actuelle au château, face à l'ouest. Cette construction porte en effet les caractères architecturaux du *xiv^e* siècle.

Le fils de Raymond de Talleyrand, Boson, et son petit-fils Hélié, continuèrent à tenir un rôle important dans les guerres du *xiv^e* siècle, tantôt anglais, tantôt français, selon que les sollicitations des uns ou des autres étaient plus ou moins pressantes ou monnayées, toujours guerroyant et mêlés à tous les événements importants de cette période troublée. En 1376, le maréchal de Sancerre prit Saint-Astier, fit prisonnier Boson de Talleyrand, seigneur de Grignols, et vint s'emparer du château de Grignols; Boson de Talleyrand dut faire sa soumission au roi de France.

La maison de Talleyrand ne cessait de grandir et nous trouvons dans les vingt-cinq premières années du *xv^e* siècle François de Talleyrand, seigneur de Grignols et de Chalais, vicomte de Fronsac, échanson du roi en 1401, chambellan du duc de Bourgogne en 1402, chambellan du roi en 1408, gouverneur du château de Talmont sur la Gironde, gouverneur de La Rochelle en 1413.

Il vivait à la cour du roi Charles VI dont il était un des plus brillants chevaliers. Il s'illustra dans plusieurs tournois et combats singuliers dont les chroniques nous ont conservé le récit.

Son fils Charles de Talleyrand ajouta à ses autres titres celui de seigneur de Fougueyrolles, mais son rôle paraît avoir été moins brillant. Il n'en fut pas de même de son petit-fils Jean de Talleyrand que l'on trouve de 1473 à 1513 tenant à la cour un rôle de premier plan et comblé des plus hautes faveurs. Il était titré seigneur de Grignols, de Fougueyrolles et de Montagrier, prince de Chalais, vicomte de Fronsac, chambellan du roi Charles VIII, premier maître d'hôtel et chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne, gouverneur de La Réole, capitaine de Bordeaux, etc. Il avait épousé le 22 septembre 1478, au château de Turenne, Marguerite de la Tour, fille d'Agne de la Tour et de Marie de Beaufort

Turenne. Sa femme devint gouvernante des princesses filles de la reine Anne de Bretagne.

A l'article de la reine Anne de Bretagne, dans ses *Vies des Dames illustres*, Brantôme nous a laissé ce savoureux passage qui contient un vivant portrait de M. de Grignols, ainsi qu'on appelait à la cour Jean de Talleyrand :

« Il ne venait jamais en sa cour (du roi Louis XII), prince estranger ou ambassadeur, qu'après l'avoir veu et ouy qu'il ne l'envoyast faire la révérence à la reyne, voulant qu'on lui portast le même respect qu'à luy, et aussy qu'il cognoissoit en elle une grande suffisance pour entretenir et contenter tels grands personnages, comme très bien elle sçavait faire, et y prenait très grand plaisir, car elle avait très bonne et belle grâce et majesté pour les recueillir, et belle éloquence pour les entretenir ; et si quelque fois parmi son parler françois, étoit curieuse, pour rendre plus grande admiration de soy, d'y entremesler quelque mot estranger qu'elle apprenait de M. de Grignaux, son chevalier d'honneur, qui estoit un galant homme, et qui avoit très bien veu son monde et pratiqué et sceu fort bien les langues estrangères, et avec cela de fort bonne et plaisante compaignie, et qui rencontroit bien. Sur quoi un jour la reyne luy ayant demandé quelques mots en espagnol pour les dire à l'ambassadeur d'Espagne, et luy ayant dit quelque petite salauderie en riant, elle l'apprit aussytôt : et le lendemain, attendant l'ambassadeur, M. de Grignaux en fit le conte au roy, qui le trouva bon, cognoissant son humeur gaye et plaisante ; mais pourtant il alla trouver la reyne et lui descouvrit le tout, avec l'avertissement de se garder de ne prononcer ces mots. Elle en fust en si grande colère, quelque risée qu'en fit le roy, qu'elle cuida chasser M. de Grignaux ; et luy en fit la mine, sans le voir pour quelques jours ; mais M. de Grignaux luy en fit ses humbles excuses disant ce qu'il en avait fait n'estoit que pour faire rire le roy et luy faire passer le temps, et qu'il n'eust pas été si mal advisé de ne l'en advertir, ou le roy, comme il avait faict, lorsque l'ambassadeur eust voulu venir ; et ainsy, par les prières du roy, elle s'apaisa ».

La reine Anne de Bretagne étant morte le 9 janvier 1514, Jean de Talleyrand, chevalier d'honneur de la feue reine assistait au cortège funèbre et marchait immédiatement après le corps.

Dans sa brillante fortune Jean de Talleyrand ne perdit pas de vue la vieille forteresse de Grignols, berceau de ses ancêtres. Bien qu'aucun document écrit ne l'atteste, nous pouvons affirmer qu'il entreprit de restaurer et de moderniser l'ancien fort et de le transformer en une habitation au goût de son époque. C'est assurément à lui qu'il faut attribuer la construction des deux pavillons du xv^e siècle que l'on voit au château de Grignols. A défaut des documents écrits, les pierres portent leurs dates et les fleurs de lys mêlées aux hermines de Bretagne que l'on retrouve sur l'une des cheminées, constituent comme une signature du chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne.

N'oublions pas d'ailleurs que Jean de Talleyrand vivait à cette cour du roi Louis XII où l'on était très grands bâtisseurs ; la cour séjournait fréquemment au château de Blois où le roi avait fait construire en 1503 un pavillon qui subsiste encore ; les guerres d'Italie avaient révélé aux grands seigneurs français les splendeurs de la renaissance italienne ; la mode était donc à la destruction des vieilles forteresses féodales dont l'inutilité apparaissait en cette période de paix intérieure écoulée depuis 1453 et au cours de laquelle l'autorité royale définitivement établie paraissait exclure toute autre puissance rivale.

Enfin, ce grand seigneur avait pour le Périgord une affection toute particulière. En 1477 il se fait l'interprète auprès du roi des doléances de la communauté de Périgueux et obtient qu'elle ne soit pas imposée (1). Il est député par le roi auprès des consuls de Bergerac en 1484 pour la répression des vols et pillages (2) et en 1485 il leur donne l'ordre de réparer leurs remparts (3).

(1) Arch. mun. de Périgueux, CC. 91.

(2) *Jurades de Bergerac*, t. I, p. 331.

(3) *Ib.*, t. I, p. 443.

Il vient à Périgueux en 1488 pour recevoir la montre des francs-archers et les consuls lui font présent de deux quarts d'hypocras (1). Il est enfin député de la noblesse pour le Périgord aux États-Généraux de 1489. Et pendant les années qui suivirent, c'est à chaque instant que les documents signalent sa présence en Périgord.

Il s'était fait nommer capitaine du château du Roi à Bergerac et prit possession de cette charge le 3 septembre 1501 par le capitaine de Chalais, son procureur ; les *Jurades de Bergerac* le désignent sous le nom de *Granholz*. A cette occasion la jurade de Bergerac offrit du vin au capitaine de Chalais. Madame de Grignols ayant passé à Bergerac le 20 juillet 1502, la jurade lui fit « ung bel et honorable présent » consistant en une barrique de vin blanc et une barrique de vin rouge, six moutons, quatre oies, six poulets, six torches, un saumon et autres poissons, six merlus, une pipe d'avoine et la firent conduire en bateau à Masduran. Le 16 janvier 1503, c'est Monsieur de Grignols lui-même qui passe à Bergerac et, dit la jurade, « *es disch et arrestat que attendul que lo dich senor de Granholz es senhor del present pays, el es cappitany del chastel del Rey de Bregeyrat, que douze personnages, ou plus, de apparensa, anen lo saludar à l'endaven el que la villa ly done, per maniera de prezen gratuil, ung tonel de vyn, du melhor que se trobara, ung tonel de sivada et una docgena de torchas, meja docgena de motos, et autant de chappos* ».

Il y eut bien cette même année quelques susceptibilités des consuls, Monsieur de Grignols ayant obtenu des lettres du roi dans lesquelles il était qualifié capitaine de la ville de Bergerac, au moyen desquelles il s'efforçait de prendre connaissance des murailles et fossés de la ville et autres choses qui empiétaient sur les privilèges ; les bourgeois, pointilleux sur ces questions, parlaient même de se défendre par justice.

Mais les choses durent s'arranger puisque, en 1512, M. de Fougueyrolles, l'un des fils de Jean de Talleyrand étant venu à Bergerac prendre possession de la capitainerie du château

(1) Arch. mun. de Périgueux, CC. 92.

que son père lui avait cédée, la jurade décida de le défrayer, « attendu qu'il estoit nostre voisin et filz de M. de Granholz, lequel est grand seigneur ».

Les détails qui précèdent ont comme intérêt de montrer les relations étroites que Jean de Talleyrand entretenait en Périgord et d'expliquer comment il put être amené à reconstruire le château de Grignols délaissé par ses pères depuis leur départ pour Chalais.

C'est sous le nom de Grignols qu'il était désigné à Bergerac comme à la cour. Sans doute avait-il tenu à rendre digne de lui la maison dont il portait le nom, afin d'y pouvoir résider et se rendre de là à Périgueux, à Bergerac ou dans sa terre de Fougueyrolles ou sa vicomté de Fronsac. Les libéralités de la reine Anne durent lui permettre de réaliser ce désir car, dit Brantôme, « il n'y avait grand capitaine de son royaume à qui elle ne donnast des pensions et fist des présens extraordinaires... Surtout elle a eu ceste réputation d'avoir aymé ses serviteurs domestiques, et à eux faict de bons biens ».

Ses fonctions à la cour ne devaient permettre à Jean de Talleyrand que d'assez rares voyages au château de Grignols ; la 39^e nouvelle de l'*Heptameron* de la reine de Navarre confirme ce fait en racontant une histoire de revenants qui se place dans ce château : « Un seigneur de Grignaux qui était chevalier d'honneur à la reine de France Anne, duchesse de Bretagne, retournant en sa maison dont il avait été absent plus de deux ans, trouva sa femme en une autre terre là auprès (1) ; et se enquérant de l'occasion, luy dict qu'il revenait ung esprit en sa maison, qui les tourmentait tant que nul n'y pouvait demeurer. Monsieur de Grignaux, qui ne croyait point en bourdes, luy dist que quand ce serait le diable mesme, qu'il ne le craignait ; et emmena sa femme en sa maison... ».

La vie nouvelle insufflée au château de Grignols par un caprice de grand seigneur riche et puissant, n'eut qu'une

(1) Probablement au château de Beauséjour, paroisse de Saint-Léon, où les Talleyrand ont assez fréquemment résidé.

durée éphémère et ne paraît pas voir survécu à Jean de Talleyrand. Ses successeurs n'apparaissent plus guère à Grignols : les documents sont muets et les pierres elles-mêmes ne portent trace d'aucune modification subie par l'œuvre des environs de l'an 1500.

Les guerres de Religion de la fin du xvr^e siècle devaient rendre à la vieille forteresse une partie de son importance et ramener parfois à Grignols ses seigneurs. En 1562, après la victoire de Vergt, Montluc raconte qu'il laissa tout le camp à Grignols et à deux ou trois gros villages qu'il y a entre Mauriac et Mussidan.

En 1569 nous trouvons une poursuite pour crimes de lèse-majesté, humaine et divine, bandols (acte de banditisme), voleries, boute feux et autres crimes et délits, exercée par le procureur du Roi contre le prince de Chalais, seigneur de Grignols, le seigneur de la Rochebeaucourt, gouverneur pour le prince de Condé en la ville d'Angoulême, les seigneurs de Laforce, de Losse, de Piles, de Montastruc, de Longua, de Barrière, de Neuvic et une centaine d'autres qui furent tous déclarés coupables.

Cette condamnation fut sans suite puisque le 31 octobre 1574 le roi Henri III écrit de Lyon à André de Bourdeilles, sénéchal de Périgord :

Monsieur de Bourdeilles, le sieur de Chalais a tant donné d'assurance de m'estre toujours bon et obéissant subject et de vivre selon mes ordonnances, et ne faire chose contraire à mon service, ny avoir aucune participation, que la Reine, ma dame et mere lui avait cy devant accordé sauvegarde pour sa personne et biens ; au moyen de quoi il se serait retiré dans sa maison de Chalais et icelle remis par le commandement du sieur de Biron es mains et garde du sieur de Bellevue. Mais d'autant qu'il désirerait grandement conduire sa famille, pour la conduite et nourriture d'ycelle et aller faire sa demeure en sa maison de Grignaux, en laquelle auriez mis quelques soldats en garnison il m'a fait supplier, et lui accorde, de vous escrire la présente comme je fais, pour vous prier et ordonner que, après avoir reçu la seureté de fidélité, avecques assurance de corps et de biens dudict Grignaux, qu'il offre bailler et signer de sa main, vous ayez à faire vuidier ladicte garnison, en y laissant vivre et demeurer

ledict de Chalais avecques sa dicte famille et ne permettre qu'il soit molesté en façon que ce soit.

Ce seigneur de Grignols était Julien de Talleyrand, qui devait être âgé de près de soixante ans. Il résida plusieurs années à Grignols, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante écrite de Périgueux par André de Bourdeilles, sénéchal de Périgord au roi Henri III le 8 mars 1575 :

Il n'y a autres affaires qui se présentent de par deçà, si ce n'est que le seigneur de Grignols m'est venu dire que le sieur de Ruffec a mis garnison en sa maison de Chalais ; ce que je trouve bien estrange, veu que ledit sieur de Grignols n'a jamais porté les armes contre Vostre Majesté : et il y a deux ou trois mois qu'il vint en cette ville faire le serment de vivre ou mourir pour vostre service, et d'ensuivre vos édits et commandements, s'estant retiré avecques toute sa famille en une sienne maison qui est en ce pays de Périgord et y mène la vie la plus paisible qu'il est possible. Il m'a supplié très humblement de lui faire rendre sa dicte maison de Chalais, de quoi je vous fait très humble requête.

Grignols reprit son rôle de place la plus forte de ce pays, et une garnison y fut établie. Le 6 mars 1577 nous voyons, en effet, les consuls de Bergerac se plaindre de ce que « la garnison de Grignols a usurpé des deniers sur les aydes que le roi de Navarre a baillé à ceste ville de Bergerac pour l'entretenement de la garnison et pour les munitions de guerre de la dicte ville de Bergerac ». Il est décidé d'envoyer devers le roy de Navarre pour qu'il soit pourvu à ce que telles confusions n'adviennent (1).

Et le 25 juillet 1577, il est fourni un messenger pour porter une lettre que M. de Saint-Geniès envoyait à Grignols (2).

Le 25 mars 1578, François Faure, sieur de Lussas, écrit de Périgueux au consul Maleprade à Bergerac :

Je croy que vous avez entendu que le capitaine Jaure a rendu Grignolz, contre la promesse qu'il vous fit dernièrement en ma présence, par Lacombe qu'il vous envoya vers vous ; cela vous emporte à ce que vous advisiez au remède ; il nous semble qu'il sera bon que

(1) *Jurades de Bergerac*, t. IV, p. 5.

(2) *Ibid.*, t. IV, p. 40.

nous tous emsemble envoyons à M. de la Lambertie, de notre part, des personnes pour le prier d'aller à Grignols, d'où il est gendre, pour y mettre ordre, et s'en faire le maistre, si est possible ; affin que ceste place ne tombe entre les mains de nos ennemys.

Le 27 mars 1578, nouvelle lettre du même :

Je vous escrivit avant-hier, comme il nous semblaît qu'il serait bon d'envoyer à M. de la Lambertie, pour le prier d'aller vers M. de Chalès, son beau-père, lui remonstrer qu'il se garde de tomber en pareil inconvénient qu'il s'est trouvé d'autrefois, de se laisser déposer, par les papistes, de sa maison de Grignolz, et d'autant qu'elle importe et à vous et à nous, je vous supplie lui envoyer avec nos lestres quelques uns des vostres qui le luy sache bien faire entendre.

En 1584, Grignols fut assiégé par les huguenots sous la conduite du capitaine Panissaud de Bergerac. Les consuls de Périgueux envoyèrent de la poudre et des armes. Le château ne fut pas pris (1).

Dans les premiers jours de novembre 1587 le vicomte de Turenne, à la tête de l'armée des Huguenots qui avaient vaincu les catholiques à la bataille de Contras le 20 octobre, s'avance en Périgord et prend le château de Grignols par la faute de ceux de dedans, lesquels étant sortis pour parler au sieur de Turenne, sous la foi de quelques gentilshommes, furent trompés et retenus en façon que le château fut rendu. Après quoi M. de Turenne prit par composition, aussi par la faute de ceux de dedans, le prieuré de Sourzac. Il laissa le sieur de la Fillolie pour commandement dans le château de Grignols (2).

Turenne écrivait de Barrière (château de Villamblard) le 11 novembre au soir (1587) aux consuls de Bergerac :

Messieurs les consuls, je vous veux bien advertir comme Grignols est en la possession du Roy de Navarre et espère, aydant Dieu, eslargir si bien vos limites que vous pourrez, doresnavant, dormir en seureté. Je m'en vais à Sourzac et mande à M. de Saint-Pater d'amener les pièces : je vous prie luy donner des pionniers, des pies et pelles et l'accomoder de tout ce que pourrez, et aussi s'il y a quel-

(1) Bibl. nat., Fonds Périgord, t. 469, p. 147.

(2) *Ibid.*, t. 469, p. 147.

ques montagnes malaysées, lui faire donner des bœufs pour ayder audict canon ; j'écris aussi à M. de la Rocque, au capitaine Panisault et au capitaine Verrouil, de venir avec leurs compagnyes, droit aux Lesches (1).

Après avoir pris Sourzac, Turenne s'avança avec son armée jusqu'à une lieue de Périgueux. Les maire et consuls s'empressent de mettre la ville en état de défense et appellent à leurs secours les seigneurs de Coutures, de Montardy et de Dussac qui leur amènent un grand renfort de soldats du pays. Ce que voyant, le vicomte de Turenne passe outre et se dirige vers Sarlat qu'il assiège (2), après avoir sur le chemin pris Trémolat (3).

Turenne avait laissé garnison au château de Grignols qui devait servir de place forte aux armées du roi de Navarre jusqu'à la pacification du royaume.

L'année suivante (1588) : « Les ennemis, tant de Bergerac, que de Grignols et autres de ces quartiers, ayant fait des courses dans le plat pays et avec des pétards pris plusieurs prisonniers et même un dans la banlieue de Périgueux, les sieurs maire et consuls (de Périgueux) firent armer plusieurs hommes de ladite banlieue pour être prêts au besoin ; et outre ce, pour empêcher de telles violences, ils résolurent d'envoyer, ce qu'ils firent peu de temps après, un certain nombre d'arquebusiers à cheval, soutenus de quelques cuirassiers, dans la résolution d'attaquer les ennemis. Ils les rencontrèrent fort bien, sur les neuf heures du matin, à l'endroit du Moulin de la Peyre, près de Grignols, et les y chargèrent vivement, de sorte qu'il y eut un grand nombre d'ennemis de tués, et leur chef appelé le sieur de la Filloulie, commandant dans le château de Grignols pour le vicomte de Turenne, fut mené prisonnier et paya rançon ; comme aussi fut mené prisonnier le sergent de la compagnie pour la délivrance duquel quelques habitants de ladite banlieue qui étaient en grande captivité au lieu de Grignols furent relâchés

(1) *Jurades de Bergerac*, t. IV, p. 171.

(2) Arch. mun. de Périgueux, FF. 174.

(3) *Chroniques de Tarde*, p. 288.

et dès lors la banlieue demeura en plus grande tranquillité et assurance qu'auparavant (1).

Le 19 mars 1593 nous trouvons à Grignols M. d'Aubeterre qui écrit aux consuls de Bergerac : « Messieurs je vous prie faites embarquer dans un moment mon artillerie et l'équipage et faites-le diligemment monter à Lalinde, conduit par une troupe d'arquebuziers. Mais que ce soit diligemment, pour l'occasion pressée qui s'offre » (2).

Dans une lettre de Henri IV à M. de Bourdeilles, du 11 novembre 1593, il est parlé du « capitaine La Vergne, qui commandait avant à Grignaux » (3).

Les guerres civiles qui venaient de ravager le pays pendant plus de vingt ans devaient amener une réaction. Ce fut la révolte des Croquants ou Tard-avisés en 1594. Les exactions des garnisons de Grignols furent un des principaux prétextes de ce soulèvement : « En ladite année, le peuple du plat pays de Limosin et de Périgord se leva et prit les armes, disant qu'on l'avait trop oppressé de subsides, de façon qu'on avait fait à Bergerac, à Grignols, à Excideuil et autres lieux plus de 200 paysans prisonniers pour les tailles. Les gentils-hommes les faisaient travailler à leurs héritages sans les payer... ».

Le 27 mars, les Croquants lançaient un manifeste résumant leurs doléances : « ...A-t-on ouy jamais parler d'une si grande tyrannie que celle qui s'est commise durant six ou sept ans par les garnisons de Grignaux et qui se continue encore ? Ne laissant pour la trefve ils ont les prisons toutes pleines de païsans. A Limeuilh, à Montignac, et aultres endroicts, en font autant. Comme des pauvres gens ont pour ce paty dans les prisons, ilz en sortent avecques de l'argent, sans auleune quittance et jamais il n'est jour, et sitost arrivé en leurs maisons deviennent malades et en meurent. Cependant, Périgueulx, Bergerac, et aultres lieux où les chefs commandent, ny la justice aussy, ne tiennent

(1) Reg. de l'hôtel de ville de Périgueux. Fonds Périgord, t. 160, p. 147.

(2) Arch. munic. de Bergerac, Fonds Faugère, 2^e carton, n^o 90, p. 276.

(3) Berger de Xivray, *Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 50.

compte de remédier à ces tyrannies et ne pensent que à leur particulier ou à prendre part des butins ; nous en voyons les témoignages tous les jours car ceux de Grignaulx ne doivent rien à ceux de Périgueux, ni à leur baillieue, ni ceux de Périgueux ne doivent rien à ceux de Grigniaux aussi ; ainsi en font les autres » (1).

« Le mai 1594, une partie dudit peuple du plat pays qu'on appelait croquants ou tard avisés, s'assembla près d'Atur au nombre de quinze mille hommes environ, vinrent cedit jour jusque près de Saint-Georges (de Périgueux) où étant envoyèrent un nommé Lavergne vers M. le maire et un nommé Gélín de Saint-Sever, lesquels disant avoir charge dudit peuple, proposer ce qui les avait induit à s'eslever.... Lesquels députés du peuple disent qu'ils s'estaient élevés pour empescher les exactions et subsides que les voleurs et gens de guerre leur faisaient payer et qu'ils estaient résolus de ne le souffrir plus, ni voulaient souffrir les exactions des gentilhommes ; qu'ils priaient lesdits maires et consuls.... qu'on leur prestat les canons pour ailer assiéger Grignols auquel lieu force voleurs se retiraient ; et de fait qu'en ces guerres passées ceux de Grignols avaient fait mourir en leurs prisons plus de cent hommes, qu'ils voulaient prendre lesdits voleurs de Grignols ;... le lendemain ce peuple alla se loger aux environs de Grignols et ne voulut déloger dudit lieu que les sieurs de Lamothe et de Laborie, voisins dudit Grignols, ne leur eussent promis que Lavergne, commandant de Grignols, elargirait les prisonniers et après qu'il viderait le château » (2).

Le XVI^e siècle s'acheva sans autres soubresauts et le rôle de Grignols comme forteresse semblait terminé. Au mois de septembre 1613, le roi Louis XIII, sous la régence de sa mère, érigea la terre et la châtellenie de Grignols au titre de comté en faveur de Daniel de Talleyrand ; ces lettres données à

(1) *Chroniques de Tarde*, p. 396 et 397.

(2) Livre Noir de l'Hôtel de Ville de Périgueux. (*Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. XXIX, p. 464).

Fontainebleau furent enregistrées à Paris les 11 et 16 juillet 1614 et au Parlement de Bordeaux le 10 janvier 1615.

Ce fut le second fils de ce Daniel, Henri de Talleyrand, prince de Chalais, qui, favori du Roi Louis XIII et devenu grand maître de sa garde robe, encourut la disgrâce de Richelieu, sans que le Roi osât rien faire pour le sauver ; il eut la tête tranchée à Nantes le 19 août 1626, à l'âge de 26 ans.

En 1636 eut lieu un nouveau soulèvement de Croquants. Ils prirent Bergerac le 10 mai 1637 sous la conduite de Lamothe de Laforest qui se qualifiait « Général des communes du Périgord soulevées ». L'un des lieutenants de ce général était dénommé *le Turc de Grignols* et se nommait en réalité Antoine de Rebeyreix, écuyer, sieur de Larthige, qui en 1626 et 1629 était capitaine du comte de Grignols (1).

La révolte fut de longue durée. En 1641 le régiment de Ventadour fut lancé à son tour contre eux dans la forêt de Vergt.

« Mais cela réussit fort mal, car ce régiment, après s'être engagé insensiblement dans la forêt et avoir forcé, sans beaucoup de résistance deux ou trois de leurs forts, reçut une si rude décharge par ces voleurs, qui s'étaient choisi le lieu pour les combattre, que tout le régiment fut mis en déroute, nonobstant le secours qu'y apporta M. le comte de Grignols avec sa cavalerie, lequel y fut légèrement blessé et y perdit un page ; après quoi beaucoup de ses soldats furent exposés à la fureur de ces voleurs qui en retirèrent beaucoup d'armes et en fut tué deux ou trois cents avec beaucoup d'officiers, du pillage desquels on enrichit beaucoup ces brigands. Les nouvelles de cette déroute étant arrivées aux oreilles de M. le marquis de Sourdis qui donnait pour lors les ordres du Roi comme lieutenant du Gouvernement de Guienne sous M. Le Prince, par le bannissement de M. le duc d'Épernon, il se résolut d'y venir lui-même en personne et pour cet effet s'accompagna du régiment de

(1) *Jurades de Bergerac*, t. VII, p. 263.

Tonneins et de celui du comte de Grignols qui depuis peu avait été fait régiment » (1).

Nous voici maintenant arrivés à l'événement le plus tragique de cette histoire : le château de Grignols, dont les fières murailles avaient résisté à tant de sièges et demeuraient intactes, qui avait traversé sans dommage un siècle de guerres anglaises et vingt années de guerres protestantes, allait en quelques jours trouver la ruine dans la ridicule guerre civile de la Fronde.

Le 31 mai 1652, le capitaine Balthazar, qui commandait l'armée du Prince de Condé, passait à Périgueux et de là se rendait à Saint-Astier où il prit la ville et fit prisonniers les 150 hommes qui tenaient garnison pour le roi dans l'église fortifiée. De Saint-Astier, avec trois cents chevaux, il courut au château de Beauséjour où le comte de Grignols, André de Talleyrand, seigneur de cette terre, avait mis 80 hommes de garnison qui se rendirent après trois heures de défense. Il vint aussitôt avec Marchin, son lieutenant, mettre le siège devant Grignols.

André de Talleyrand, comte de Grignols, maréchal de camp, tenait pour le roi et se trouvait en ce moment avec l'armée royale au camp d'Aubeterre, sur les limites du Périgord et de l'Angoumois.

Balthazar, qui paraît avoir voulu assouvir contre le comte de Grignols quelque vengeance personnelle et qui voulait aussi supprimer la place la plus forte de ces parages, campa huit jours devant Grignols qui se défendit très bien. Il voulut en même temps se faire livrer le château de Montanceix dont le baron d'Argence était seigneur. Le marquis de Montausier qui commandait pour le roi en Saintonge et Angoumois, informé de ces événements, rassembla ses troupes le 13 juin à Saint-Séverin sur la Lizonne et se porta aussitôt vers Montanceix. Il arriva le 16 juin sur la rive droite de l'Isle, dans la plaine en face du château, avec un millier de cavaliers et cinq à six cents fantassins.

(1) *Journal* de Pierre de Bessot (éd. de 1893, p. 27.

De son côté, Balthazar n'avait laissé devant Grignols que les quelques hommes nécessaires pour maintenir le siège et avait rassemblé ses troupes, sensiblement de même nombre que celles de l'armée royale, sur la rive gauche de l'Isle, sous le roc de Montanceix.

Le lundi 17 juin la bataille s'engagea dans la plaine de l'Isle (rive droite). Après un premier succès, Montausier fut gravement blessé et dut quitter le combat, le bras gauche cassé, la main droite pendante et la tête meurtrie.

Privée de son chef, l'armée royale, dont Folleville avait pris le commandement, ne sut pas profiter de son premier avantage et décida la retraite. Balthazar lança ses troupes à sa poursuite et la tailla en pièces. Tous ceux de l'infanterie furent tués ou pris ; 500 cavaliers tombèrent aux mains des vainqueurs, sans compter les tués et les blessés. Le comte de Grignols put se sauver, mais il fut très grièvement blessé d'un coup de fusil qui devait l'empêcher de continuer ses services. Il devait cependant survivre à ses blessures, puisqu'il testa le 3 avril 1663.

Après cette éclatante victoire, Balthazar, sans perdre un instant, revient devant Grignols, décidé à s'en emparer à tout prix. Il envoie à Périgueux chercher de l'artillerie. Elle fut mise en batterie le 20 juin sur les hauteurs de Pontou qui dominant le château. Quinze ou vingt volées suffirent à renverser la courtine est.

Le sieur de Monsarat qui commandait pour le Roi le château de Grignols, jugea la résistance inutile, étant dépourvu de toute artillerie. Il se rendit et conclut avec Marchin une capitulation dont le texte inédit nous a été conservé :

Entre les habitants du lieu de Grignols, commandés par le sieur de Monsarat, pour le service de S. M. dans le château de Grignols, les derniers bans.

Et le sieur Martin (lisez Marchin) commandant les armées de Monseigneur le Prince de Condé (1).

(1) Sur Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin, d'origine liégeoise, officier de fortune, voir de Gérard, *La Fronde à Sarlat*, dans *Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. XXXVII, p. 76, note 3.

Les habitants du lieu de Grignols seront libres de garnison et leur sera permis de transporter ou faire transporter généralement tout ce qui leur appartiendra ou bon leur semblera pendant quatre jours.

Il sera laissé dans le château M. de La Feuillade lequel reconnaîtra les ordres de Son Altesse et de ses généraux.

M. de Beauvais entrera avec 50 hommes dans le pavillon de la Porte-Basse, nommée Porte de Mauriac, établie par M. de Martin (Marchin) et les gens de guerre, cavalerie et infanterie delogeront aussitôt que M. de Beauvais sera entré avec 50 mousquetaires.

Lesdits habitants ne seront tenus de fournir aucune subsistance pour lesdits hommes et sera mandé le même jour M. de La Feuillade.

Le sieur de Monsarat sortira du château avec sa garnison demain, à dix heures du matin, ving-unième du présent mois de juin, avec toutes les formalités requises aux gens de guerre, savoir armes, bagages, poudre, balles et lui sera fourni une charette pour transporter à Mauriac, avec escorte et passeports pour aller à Aubeterre.

Sortira aussi le sieur de Monsarat son cheval, pistolets, fusil, mousqueton qui lui appartiennent : ne pourra être retenu ni fusils ni aucun de ses gens pour aucun prétexte que ce soit.

Fait au château de Grignols le 20 juin 1652 (1).

La vieille forteresse ne devait plus se relever des ruines entraînées par ce siège. Les volées du canon de Marchin avaient ouvert une forte brèche dans la courtine est et l'avaient presque entièrement renversée. On voit encore à cet aspect deux trous creusés par le canon et un boulet de fonte de même diamètre (14 centimètres), du poids de 10 kil. a été retrouvé en plein mur au cours de travaux récents. Les boulets avaient dû entamer et crever les toitures. Le château, assure Garraud, fut pillé et brûlé par les soldats des princes et laissé à l'état de ruine.

Cependant, de 1665 à 1679, on trouve Marie de Courbon, veuve de André de Talleyrand passant des actes au château de Grignols et indiquée comme y demeurant. D'autres actes la portent comme habitant le château de Beauséjour, paroisse de Saint-Léon. Mais elle résidait à Grignols puisqu'elle y mourut, ou tout au moins y fut enterrée le 26 avril 1681, âgée

(1) Bibl. Nat., Fonds Périgord, t. 169, f° 158.

de 62 ans. Son acte mortuaire est d'ailleurs d'une sobriété étonnante et énigmatique (1).

Il semble que quelques réparations sommaires furent faites vers cette époque au château et qu'il faut dater de cette période l'arc plein cintre d'entrée sur la cour intérieure et tout le mur dans lequel il est percé.

En 1690-1696 nous trouvons le château habité par un sieur François Jay, dit Aladin, « fermier du présent château » ou encore « capitaine du château de Grignols » (Notaires de Grignols).

L'état de ruine complète du château de Grignols se trouve décrit dans un inventaire du 7 décembre 1756 dressé à la requête de Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord (2). Voici en quels termes impertinents s'exprime le notaire, guidé par Lamothe de Lolière, fils du juge de Grignols et régisseur de la famille de Talleyrand. « Nous a conduit dans des mazures de bâtiments qu'il nous a déclaré être celles du château qui appartient à lad. succession ou estant avons remarqué qu'il n'y a qu'un mauvais logement qui sert au concierge et la prison qui est en assez bon état, le restant du château étant écroulé et par ce nous déclarons mettre le présent article, néant, cy Néant ».

Il résulte du même inventaire que la famille de Talleyrand ne possédait plus aucune terre dans Grignols mais seulement certaines rentes féodales dues par divers habitants de la paroisse, le four banal « où on ne cuit plus... d'autant que le seigneur ne fournit plus de bois pour faire cuire le pain et qu'il y a plusieurs particuliers qui en ont fait faire un pour eux », la chapelle Notre-Dame située dans le bourg « et qui est en fort mauvais état, partie de la charpente étant tombée », le greffe de la juridiction affermé 40 livres par an et le droit de boucherie affermé 60 livres.

Un peu plus encore qu'en 1756 le château de Grignols était en complet état de ruine à la fin du XIX^e siècle. Les habitants de Grignols avaient en 1793 manifesté leur foi révolution-

(1) Arch. dép. de la Dordogne, E suppl. 376.

(2) Arch. dép. de la Dordogne, B 516.

naire en montant marteler les blasons de Jean de Talleyrand et de Marguerite de la Tour ainsi que les fleurs de lys sculptées sur la cheminée. Les pinacles et fleurons qui décoraient la porte d'entrée du pavillon nord subirent injustement le même sort, bien que ne présentant rien de féodal.

Après 1830, Grignols ayant été dépouillé du titre de chef-lieu de canton au profit de Saint-Astier, les prisons du château qui avaient continué à servir de chambres de sûreté, furent par là même désaffectées et elles aussi tombèrent en ruines ; leurs toitures et la voûte en berceau de l'une d'elles s'effondrèrent. Un fermier, le sieur Cuménal dont le père et les aïeux étaient gardiens des prisons pendant tout le XVIII^e siècle, continua cependant à habiter la seule salle couverte du pavillon sud. Il la quitta après 1870 et la méchante toiture en tuiles canal qui, à une époque indéterminée, avait remplacé la haute toiture à tuiles plates clouées aux voliges, était en 1902 effondrée au quart et menaçait ruine. Les vieux remparts et tous les murs s'effritaient lentement sous l'action des gelées et leurs sommets étaient envahis par une végétation d'arbustes et de genièvres semés par les oiseaux ou par le vent.

Seuls quelques travaux de consolidation furent exécutés vers 1877 aux soubassements du pignon nord, dominant la vallée du Vern, qui menaçait de s'effondrer et constituait un danger.

Le château de Grignols avec son enceinte était cependant toujours resté la propriété de la famille de Talleyrand. Par testament du 4 décembre 1879, Elie-Roger-Louis de Talleyrand-Perigord, prince de Chalais, n'ayant pas de descendance, leguait ses terres de Chalais et du Périgord, parmi lesquelles la terre de Beauséjour, celles de Marcuil, d'Excideuil, et les ruines de Grignols, à l'hôpital de Chalais à charge de créer un hospice de vieillards dans son château de Chalais. Le prince de Chalais étant mort à Paris le 7 avril 1883, l'hôpital entra en possession du legs.

Plus tard, désireux de ne pas conserver des biens improductifs sinon onéreux, l'hôpital se fit autoriser à vendre aux enchères le moulin de la Massoulie, les ruines du château de

Grignols et l'ancien four banal. Ce dernier ne trouva pas acquéreur, et a fini par se démolir entièrement en 1929.

La vente eut lieu à Saint-Astier le 12 octobre 1902 et le château de Grignols eut l'heureuse fortune de tomber aux mains d'un amoureux des vieilles pierres qui consacre depuis lors ses loisirs à le sauver de la destruction finale et à en assurer la conservation.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

L'ensemble des fortifications qui composaient au xiii^e siècle le fort de Grignols comprenait :

- 1) Une première enceinte, enfermant une partie du bourg ;
- 2) Une seconde enceinte plus élevée à l'est, où se trouvaient les maisons des vassaux et logis des gens d'armes, ou communs ;
- 3) Le château proprement dit, situé à l'extrémité est de cette deuxième enceinte.

I. — La première enceinte était constituée par une forte muraille, revêtue de pierres de grand appareil, qui épousait les pentes inférieures du coteau. Une notable partie du rempart subsiste encore dans sa partie sud, à l'aspect connu sous le nom de *Côte Chaude* (*Costa Callida*, 1322) ; on en trouve également des traces du côté nord, connu sous le nom de *Côte Froide*. Derrière ces remparts, se blotissait le bourg de Grignols, au pied de la forteresse féodale qui assurait sa protection. Trois portes ménagées dans le rempart donnaient accès dans le bourg : l'une du côté de Bruc, à l'endroit dit des *Grandes Maisons* ; la seconde, du côté de Neuvié, et la troisième, sur la grande rue, dite *Rumleytoun* (dans d'autres actes *Rouille Estront*), appelée « *Porte Mercière* ». Cette dernière existe encore, englobée dans une maison appartenant à M^{me} V^e Degain. La deuxième paraît subsister avec ses vantaux, dans les hautes maisons à l'est de la place publique.

Le rempart existait encore au xvii^e siècle ; de nombreux actes notariés de cette époque font confronter des maisons au « *Mur de Ville* ».

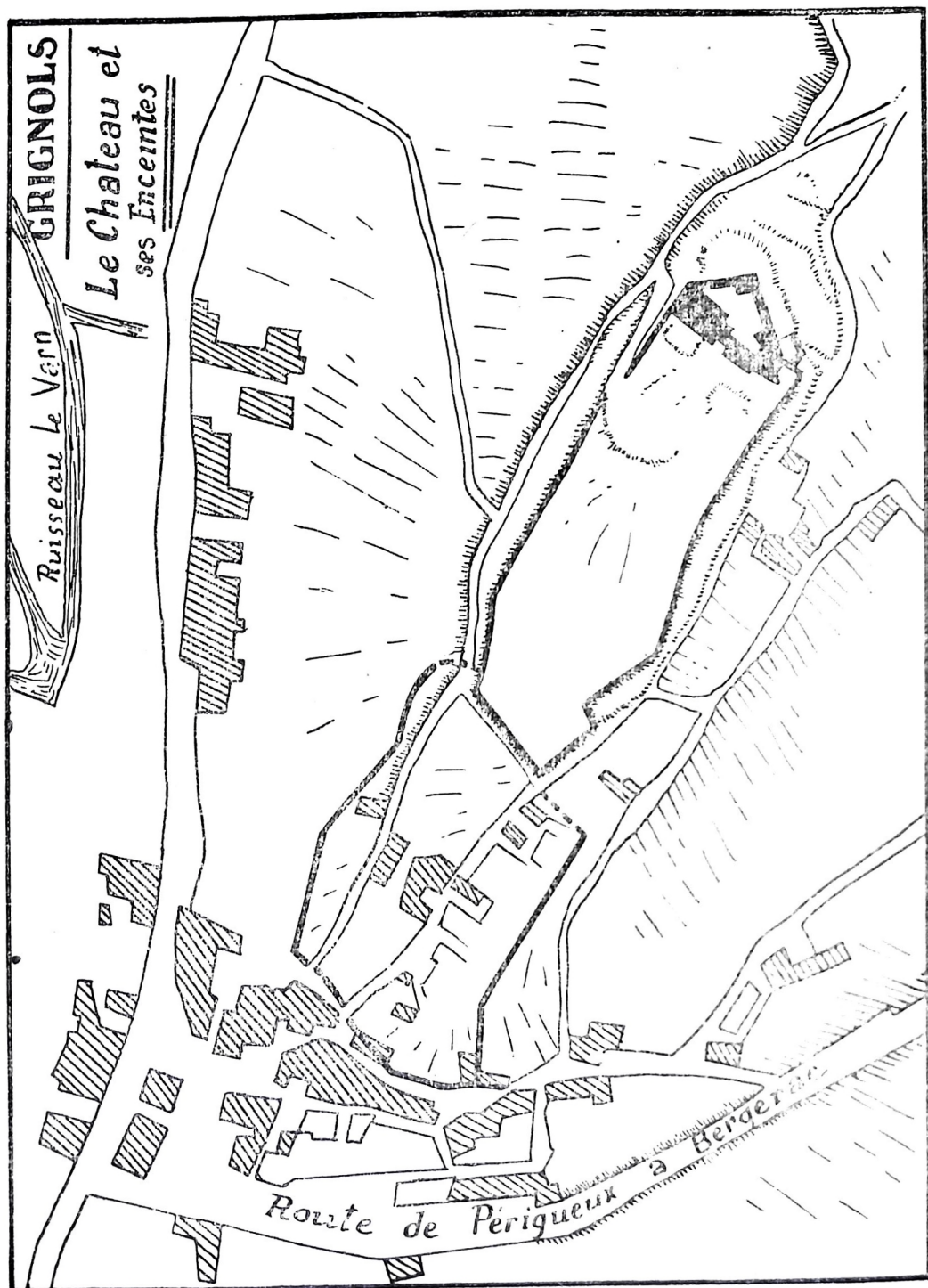
Le bourg débordait de l'enceinte fortifiée, formant dans les parties basses du vallon une sorte de faubourg, où existait une église sous l'invocation de Sainte-Marie. Marguerite Milon, veuve de Taillefer, y fit quelques legs pieux, en 1475. Le seigneur de Grignols la rendit au culte en 1671, avec l'autorisation de l'évêque de Périgueux, pour remédier à l'éloignement de la paroisse de Bruc (1). La nef de cette petite église subsiste encore, composée d'une seule travée voûtée en croisée d'ogive ; elle fait partie d'une maison située au sud de la place publique et appartenant à M^{me} V^{ve} Mazeau.

Dans le bourg, sur le chemin rapide qui monte au château, on remarque une vieille maison dont l'étage supérieur est construit en pans de bois, curieux spécimen des habitations locales du xvi^e siècle.

Enfin, sur la route qui, de Grignols se dirige vers Bruc, existe une ancienne maison, appartenant à M^{lle} Céré, dont la fenêtre, veuve de ses meneaux, a conservé sa pierre d'appui ornée de feuillages. Le premier étage de cette maison possède une magnifique cheminée du xv^e siècle, à l'accolade richement moulurée.

II. — La deuxième enceinte était la *baille* ou basse-cour du château lui-même. Elle dominait de toute la hauteur de ses remparts, de 8 à 10 mètres, la première enceinte et les pentes latérales du coteau, occupant la croupe supérieure du promontoire ou éperon. Sa longueur jusqu'au fossé était de 150 mètres environ, sa largeur de 60 mètres. L'ensemble des remparts est du xiii^e siècle, à en juger par l'appareil des parements et les archères en plein cintre largement évasées vers l'intérieur et ne laissant vers l'extérieur qu'une étroite lumière. Les claveaux du cintre de ces archères sont soigneusement appareillés. Les murs des remparts sont constitués par deux parements de pierre de taille de bel appareil, entre lesquels se trouve un blocage de moellons noyés dans un mortier abondant. L'épaisseur de ces murs est de 2 mètres. Le défaut de pierres boutisses liant le blocage aux pare-

(1) Arch. dep. de la Dordogne, E. Papiers Gomondie.



ments, a fait que sur bien des points le parement s'est détaché tout d'une pièce et que le blocage reste seul debout.

Ces remparts n'ont subi aucune adaptation à l'artillerie et sauf quelques reconstructions et les nombreux effondrements occasionnés par l'absence d'entretien et la mauvaise qualité de la pierre du pays, fort sujette aux atteintes de la gelée, leurs bases sont restées ce qu'elles étaient au xiii^e siècle. Vues de la route qui monte vers Villamblard, l'ensemble du côté sud produit encore un aspect saisissant et très féodal.

La tradition et les actes authentiques établissent un fait très spécial dû à l'importance de cette forteresse et à la puissance de ses seigneurs : tout gentilhomme possédant fief ou seigneurie dans la juridiction de Grignols avait non seulement l'obligation de fournir des hommes pour la garde du château, mais encore devait posséder une maison dans l'intérieur du fort pour s'y réfugier en temps de guerre, y assurer effectivement le service militaire et aussi pour être plus directement intéressé à sa défense. En 1285, Arnaud de Taillefer, chevalier, confirme à un de ses tenanciers, Pierre Javandu, la possession des biens qu'il avait dans sa mouvance, lesquels consistaient en une maison qu'il avait dans l'enceinte du château fort de Grignols. Ce même Arnaud reçut de Helie de Talleyrand, le 20 novembre 1290, en augmentation de fief, la moitié d'une *pleydure* (lieu inculte rempli de broussailles), située dans l'enceinte du château et fort de Grignols, près de la maison de Veyrines, sous la réserve du domaine direct et d'une paire de gants blancs d'acapte. En 1318, la veuve et les enfants de ce même Arnaud font donation à Helie de Taillefer leur fils et frère d'une maison située dans le fort et château de Grignols confrontant d'un côté à celle de Veyrines. En 1423, Bertrand de la Clotte reconnaît tenir de Huguette de Milon de la Massoulie, fille et héritière de Jean de Milon de la Massoulie, damoiseau de Grignols, une maison et chambre dans le *castrum de Grinhols*, joignant la maison de Huguette de Grammont, dame du repaire de Frateaux.

La seconde enceinte contenait ainsi au moins cinq maisons appartenant à des seigneurs ayant fiefs dans la châtellenie : la maison de Milon, celle de Taillefer, celle de Veyrines, celle de Frateaux, celle de Mauriac située à l'extrémité sud-ouest, qui existe encore et a été rétablie, au moins partiellement, sur ses anciens fondements.

Certains de ces bâtiments, notamment le dernier, formaient légère saillie sur le rempart et étaient munis de corbeaux et de machicoulis, dont les restes ont été retrouvés. Toutes les saillies étaient du reste rectangulaires et l'absence de tours rondes de flanquement est exclusive de tout remaniement depuis le ^{xiii}^e siècle, après l'invention de l'artillerie.

Dans l'intérieur de cette enceinte existait aussi une église connue sous le nom de Paroisse de Sainte-Foy. Elle était desservie par un chapelain.

Dans son testament du jeudi fête de Saint-Nicolas 1381, Hélie de Taillefer demande à être enterré dans l'église de Sainte-Foy de Grignols, devant l'autel de Saint Nicolas (1).

En 1408, Huguette, veuve de Roger de Barrière, contracta une seconde union avec Bertrand de Grignols ; les affiches de ce mariage furent posées à la porte latine de cette église, qui était bâtie à droite, du côté de Bruc. C'est dans l'intérieur que furent enterrés : Archambaud de Talleyrand, son père, sa mère, sa femme et sa fille ; Hélie de Taillefer, damoiseau de Grignols ; Hélie de Grimoard, deuxième du nom, dit *le Jeune*, damoiseau de Grignols et sa femme, Marguerite d'Ebrard ; Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, quatrième du nom, son père et sa mère, etc.

C'est aussi à cette église, dans laquelle il avait reçu le baptême, qu'Antoine de Taillefer, prêtre, chanoine de l'église séculière et collégiale de Saint-Astier, légua en 1485 un pseautier très ancien qu'il ordonna d'attacher avec une chaîne à un coffre ou arche placé devant l'autel, pour assurer sa conservation.

(1) Généalogie de Taillefer, dans Courcelles, *Hist. général. des Pairs de France*, t. XI.

En 1690-1694, on trouve encore un M^{re} Joseph de Lespinasse, chapelain de la chapellenie de Sainte-Foy de Grignols (1).

L'emplacement de cette église n'est pas déterminé avec certitude. Peut-être faut-il en voir un vestige dans le pan de mur qui reste debout au milieu de l'enceinte ? Seules des fouilles méthodiques pourront renseigner à ce sujet.

Dans cette enceinte existait un puits connu sous le nom de puits de Sainte-Foy dont l'emplacement n'est pas déterminé.

On pénétrait dans cette enceinte par une porte au nord qui est le passage encore aujourd'hui pratiqué : on y aperçoit les traces d'une ancienne saillie formant feuillure. Une autre porte, au moins pour piétons, paraît aussi avoir existé, à l'ouest, près de la maison de Mauriac.

III. — Il nous reste maintenant à examiner le château proprement dit, situé à l'extrémité est de cette seconde enceinte, dont il était séparé par des fossés ou douves, larges de 7 mètres.

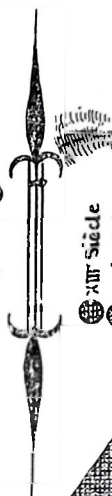
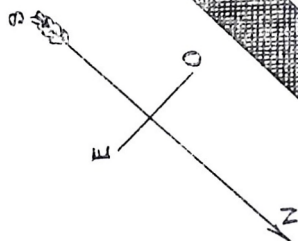
De forme sensiblement triangulaire, il circonscrit une cour intérieure. La base du triangle barre entièrement à l'ouest la deuxième enceinte, tandis que le sommet est dirigé vers la colline contre laquelle ses hautes murailles rectilignes et sans aucune saillie forment une défense formidable. Cette défense est complétée par un premier fossé creusé dans le roc, en ligne brisée, large de 7 mètres dans sa partie la plus étroite, profond de 6 mètres. La contre-escarpe de ce premier fossé forme une butte de 12^m 50 de large, sur laquelle pouvaient être massés des hommes d'armes pour recevoir le premier choc des assaillants. En avant de cette butte, existe une deuxième coupure ou fossé. A l'est encore de ce second fossé se trouve un petit cavalier triangulaire, connu dans le pays sous le nom de *Sol dou Dième* (Sol de la Dîme).

La forme triangulaire du château et le système de défense des fossés appartiennent à la construction primitive du XIII^e siècle. Il subsiste entièrement de cette époque, presque sans

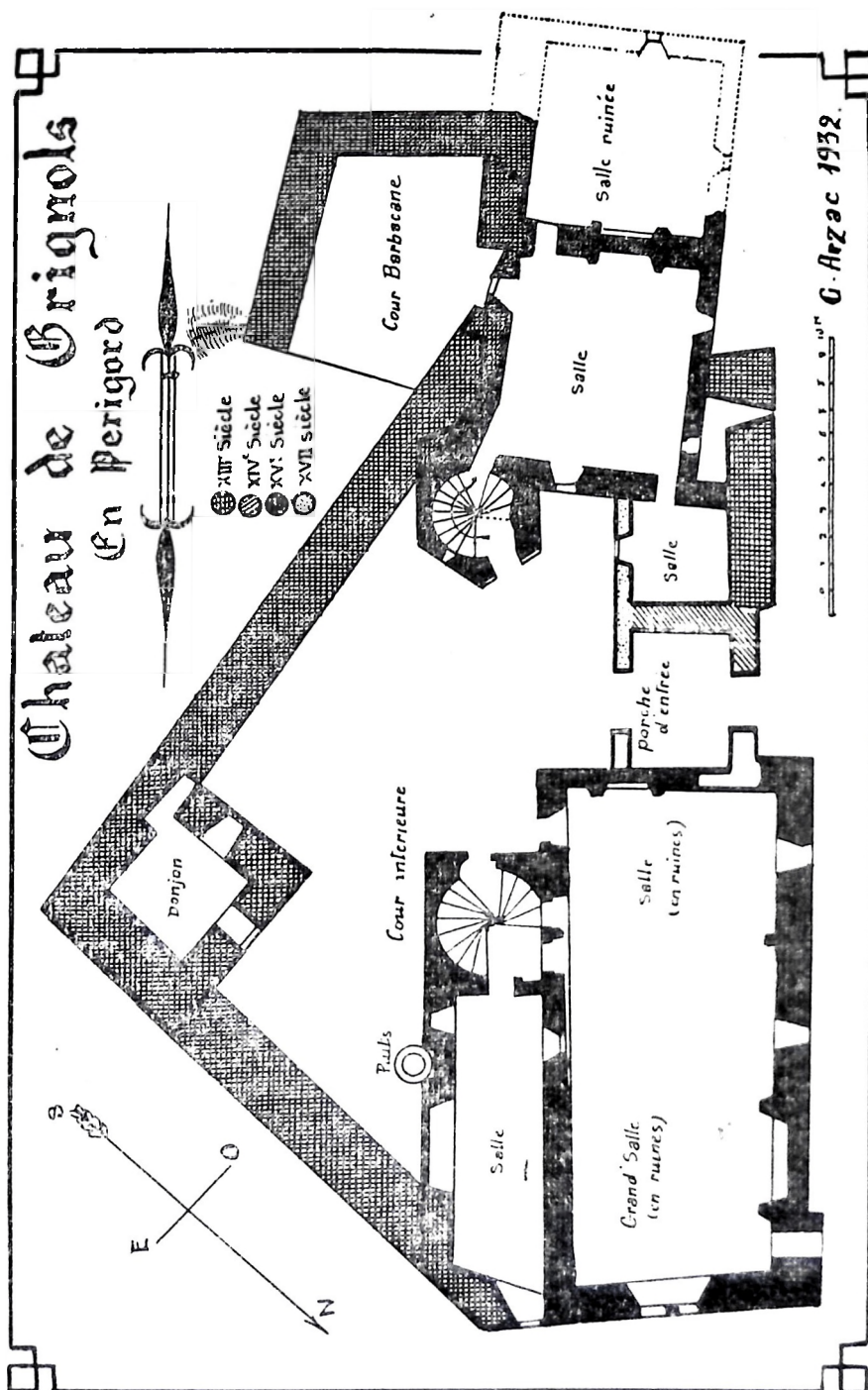
(1) Arch. dép. de la Dordogne, E. Notaires de Grignols.

Château de Brignols

(En Périgord)



- XIV^e siècle
- XV^e siècle
- XVI^e siècle
- XVII^e siècle



G. Azézac 1932.

aucun remaniement, les deux courtines formant les deux côtés du triangle, énormes masses de 2 mètres d'épaisseur, ainsi qu'une grosse tour carrée formant saillie intérieure et flanquant le sommet du triangle, de manière à renforcer ce sommet au point le plus vulnérable de la forteresse. Les quatre murs de cette tour présentent la même épaisseur de 2 mètres. Sa construction semble même postérieure à celle de la courtine, puisque les parements intérieurs de la courtine se continuent noyés, sans liaisons, dans les deux murs intérieurs de la tour qui se trouvent avoir été ajoutés pour constituer cette tour.

Entre ces deux courtines et le fossé, règne une petite esplanade ou boulevard, aujourd'hui jardin, qui permettait de garder le pied du rempart et de refouler un ennemi essayant d'escalader l'escarpe du fossé. On y accédait par un étroit escalier venant de la barbacane dont nous allons parler et longeant le pied du rempart. Deux marches de cet escalier subsistent encore.

Mais dans la courtine, nulle ouverture. Une large porte ogivale donnant actuellement accès au boulevard (1) a été certainement ouverte à une époque postérieure à la construction primitive. On peut s'en convaincre en examinant l'absence de tout raccord entre ses assises et celles de la courtine.

Tout le système de défense résidait dans l'épaisseur des murailles, leur hauteur, leur assise sur le rocher qui défiait la sape, et surtout dans les sommets des murs qui, munis de beurds en bois à l'origine, plus tard de machicoulis et de créneaux, permettaient aux hommes d'armes de circuler sans interruption tout autour du château, de dominer de toutes parts les approches et d'accabler de traits ou de pierres l'assaillant.

La tour carrée formait une sorte de petit donjon auquel on n'accédait que par une porte en plein cintre située vers le sommet, face nord-ouest. De chaque côté de cette porte, existent deux trous rectangulaires, de 0^m27 sur 0^m37, traver-

(1) Omitte par le dessinateur dans la reproduction du plan que nous donnons.

sant toute l'épaisseur du mur de 2 mètres et permettant de recevoir deux poutres de chêne qui, munies de bois transversaux, formaient une plateforme à laquelle, au moyen d'une légère passerelle en bois, on pouvait accéder de la courtine nord-ouest. Cette porte donnait accès dans une petite salle haute établie sur une voûte en berceau à 8 mètres de hauteur du sol intérieur du château, dans laquelle, même si tout le château était pris, une poignée d'hommes d'armes pouvait se réfugier en retirant à l'intérieur la passerelle et les poutres de la plateforme, s'isoler ainsi du reste de la place et attendre quelque temps l'arrivée de secours provoqués par des signaux du haut de la tour. La partie basse de ce donjon n'avait aucune ouverture et celle qu'on y voit maintenant a été aménagée à une époque postérieure pour utiliser la tour comme cachot. On n'y pénétrait anciennement que par un oculus ménagé dans la voûte.

On n'accédait au chemin de ronde supérieur qui ceinturait le sommet des murs tout autour du château, que de l'intérieur, par les étages des bâtiments.

Du château primitif du ^{xiii}e siècle, il subsiste encore, en dehors des deux côtés du triangle, une partie de la base ouest, au sud de la porte d'entrée actuelle. Le mur fait une saillie de 0^m75 sur le surplus des constructions. Comme ceux que nous venons de décrire il a une épaisseur de 2 mètres. Il est caractérisé par l'absence de toute ouverture sauf une archère ébrasée vers l'intérieur. Cette partie devait abriter une construction d'habitation, puisque sur sa face intérieure nous avons retrouvé des traces de décoration à l'ocre rouge, consistant en un faux appareil losangé, fréquemment utilisé au ^{xiii}e siècle.

Du château primitif sont également les substructions du mur nord et une partie de l'élévation de ce même mur, de sorte que nous avons ainsi en plan tout le périmètre de la construction du ^{xiii}e siècle, dont les remaniements postérieurs paraissent avoir utilisé les fondations, les soubassements et même une certaine partie des murs. Mais il est impossible actuellement de se rendre compte des dispositions des bâtiments intérieurs, qui à l'origine étaient

englobés dans cette enceinte. Il est seulement vraisemblable qu'ils occupaient la base ouest du château.

Il subsiste enfin du château primitif la porte d'entrée ménagée dans un grand arc ogival qui se profile jusqu'à la hauteur de la courtine. Elle donnait, au sud-est, accès sur le fossé. Un peu avant la naissance de l'arc, existe, au-dessus de la porte, un moucharaby constitué par trois corbeaux à triple assise. Aujourd'hui aveuglé, cet ouvrage devait permettre, dans sa destination primitive, d'écraser un assaillant occupé à enfoncer les vantaux de la porte. Il faisait partie du chemin de ronde supérieur, dont on voit le triple encorbellement se poursuivre vers le sud-ouest.

L'accès de cette porte était encore défendu par une barbacane, ou ouvrage avancé, munie d'une archère surveillant le côté sud et vraisemblablement aussi de créneaux et d'où, au moyen d'une porte en arc ogival, on accédait au fossé (1). Les vantaux de cette porte étaient renforcés par deux fortes pièces de bois qui coulissaient dans le mur où les trous destinés à les recevoir existent encore.

Pour prendre le château à cet aspect, il aurait donc fallu en premier lieu avoir raison des hommes d'armes qui occupaient le parapet de la barbacane et enfoncer les lourds vantaux de la porte ogivale. En supposant la barbacane prise, l'assaillant se trouvait exposé aux coups combinés des défenseurs massés sur le petit boulevard au pied des courtines et de ceux qui lançaient des projectiles du haut des courtines et du moucharaby surplombant la porte d'entrée sous le grand arc. Cette deuxième porte forcée, il accédait à un couloir qui traversait le château et correspondait à une autre porte donnant sur la façade ouest, dans le fossé ou douve, séparant cette façade de la deuxième enceinte. Là, il retrouvait la masse des gens d'armes occupant cette deuxième enceinte, qui l'empêchaient de parvenir à l'entrée principale du château sur cette même deuxième enceinte.

(1) Cette porte a été omise par le dessinateur dans le plan que nous donnons.

Ainsi, par une série d'obstacles multipliés et accumulés, on peut dire qu'avant l'invention de l'artillerie, le château était sur ce point pratiquement imprenable.

Tels sont les restes du château primitif bâti par Boson de Grignols dans la première moitié du ^{xiii}^e siècle, sur l'emplacement d'un château plus ancien et moins important dont, à notre connaissance, il ne subsiste aucun vestige, sauf peut-être quelques assises de grand appareil, à l'angle extérieur de la tour carrée.

Un puits de 25 mètres de profondeur, entièrement creusé dans le roc, présentant à l'ouverture supérieure une largeur de 1^m33, au fond une largeur de 3 mètres, fournissait l'eau nécessaire et semble remonter à la construction primitive.

Le ^{xiv}^e siècle ne paraît avoir apporté qu'une seule modification à l'édifice : la construction à l'entrée du château, sur la deuxième enceinte, d'une tour barlongue munie d'une haute porte ogivale, avec arc de décharge au-dessus, destiné à reporter sur les parties pleines le poids des massifs de maçonnerie supérieurs ; au-dessus de cette porte existe une archère à double croix caractéristique du ^{xiv}^e siècle. On voit enfin dans la partie haute une ligne de trous qui recevaient les jambes de force des hourds surmontant la tour. Ces hourds furent postérieurement remplacés par des machicoulis en pierre. A noter sur le haut de cette tour, un peu au-dessous des machicoulis, une pierre en saillie portant une tête d'homme à la barbiche taillée en pointe, dont la présence est difficile à expliquer. Nous attribuerions volontiers la construction de cette tour d'entrée aux réparations faites en 1337 par Raymond de Talleyrand.

Ces forteresses féodales, toutes conçues pour la défense militaire, étaient assurément peu commodes, peu agréables à habiter, sombres et ne prenant aucun jour sur l'extérieur, vers lequel elles ne présentaient que des murs démunis de toute ouverture, de manière à empêcher l'escalade.

Dans les dernières années du ^{xv}^e siècle, ou les premières années du ^{xvi}^e, dans une période limitée de 1495 à 1505, Jean de Talleyrand, gentilhomme d'honneur de la Reine Anne de

Bretagne, grand seigneur en Périgord, résolut de moderniser la vieille forteresse de ses pères. En vue sans doute de conserver à la place le plus possible de sa valeur militaire, le maître d'œuvre décida de ne rien toucher aux courtines extérieures vers la colline. Mais dans l'ancienne enceinte, il inscrivit au sud et au nord, de chaque côté de la cour intérieure, deux rectangles à peu près réguliers, destinés à former comme deux petits châteaux distincts et isolés, munis chacun de leur escalier à vis de 2^m de rayon, reliés entre eux seulement par les anciens bâtiments des XIII^e et XIV^e siècle, formant la façade ouest de la seconde enceinte. Chacun de ces deux châteaux présentait des salles spacieuses, de vastes dimensions, bien éclairées de baies à meneaux donnant sur l'extérieur, munies de vastes et hautes cheminées soigneusement moulurées.

Nous croirions volontiers que le plus ancien de ces châteaux est celui du sud. L'ornementation est sobre, se limitant aux moulures de la porte d'entrée et des cheminées. L'escalier à vis est logé dans une tour hexagonale en saillie qui dessert les deux étages, le chemin de ronde sur les remparts et les combles. La porte d'entrée de cette tour était décorée d'une accolade richement moulurée et fleuronnée, flanquée de ses pinacles. Il n'en existait en 1902 que d'informes vestiges, ce qui en a nécessité la restauration complète, au cours de laquelle l'ancien tracé a été suivi pierre à pierre, en sorte qu'à peu de choses près, on peut affirmer que la restauration reproduit l'ancienne porte.

Chaque étage comprenait deux vastes pièces de 8 mètres sur 7.20, communiquant entre elles au moyen d'une porte dans l'angle sud-est de la première salle. L'inscription du parallélogramme dans l'ancienne construction irrégulière laisse un recoin à l'ouest, qui fut utilisé à l'usage de latrines.

Les cheminées de chaque pièce aux deux étages étaient adossées et exactement semblables l'une à l'autre, mais différentes à chaque étage. A remarquer celles du 2^me étage dont les colonnes accusent nettement le voisinage de la Renaissance.

Le second château, au nord de la cour intérieure, que nous appellerons le pavillon Louis XII, est de beaucoup le plus intéressant. Son plan est aussi sensiblement rectangulaire avec un angle rentrant au sud. Il était desservi par un large escalier à vis qui, loin d'être logé dans une tour extérieure, comme le précédent, était engagé dans la masse de la construction. C'est déjà là un procédé qui s'éloigne définitivement des traditions gothiques en vigueur pendant tout le x^e siècle. Cet escalier desservait deux étages d'appartements, comportant trois salles au premier étage, deux au deuxième, plus les combles. Formé de larges dalles de pierres dures, sa course était adoucie au point que, prétend-on, un cavalier monté en pouvait facilement gravir les degrés.

L'une des salles ainsi desservies, au 1^{er} étage, était la grande salle du château, destinée à la fois aux réceptions et aux festins, ayant 12 mètres de long sur 8 mètres de large et dont la hauteur englobait celle de deux étages des salles voisines. Un passe-plat était établi dans le mur entre cette vaste salle et la pièce à l'est qui devait servir de cuisine. Une grande fenêtre à double meneau l'éclairait vers Bruc et une autre fenêtre, plus petite, vers Neuvic. De ces deux fenêtres, la vue était large et riante sur la vallée du Vern.

Le sous-sol de ce pavillon fut muni de trois meurtrières ou canonnières permettant, au moyen de couleuvrines, de barrer l'entrée sur le fossé entre les murs du château et la deuxième enceinte.

Ce qui fait le caractère particulier et le charme de ce pavillon, c'est sa décoration sculpturale très soignée et presque recherchée. Cette décoration est très curieuse et mérite une étude attentive.

Elle est caractérisée par l'emploi simultané du tronc d'arbre ébranché, qualifié de « bâton écoté », avec accompagnement de grosses roses et de boulons de roses, le tout relevant une mouluration nettement gothique.

Voyons d'abord la façade sur cour intérieure, où la décoration a été semée à profusion. La porte, ornée d'une riche accolade, avait deux pieds-droits munis d'une forte moulure ronde avec bâtons écotés et se terminant en pinacles avec



GRIGNOLS. — Fenêtre dans un cadre de roses.

Société Historique
et Archéologique
de FÉRLUGORD

crochets. L'accolade, ornée de choux, s'épanouissait en fleuron. Dans les vides laissés entre le fleuron et les pinacles, existaient deux écussons qui devaient porter les armés de Jean de Talleyrand et de sa femme, Marguerite de Turenne. Tout cela a été martelé à l'époque révolutionnaire, en sorte qu'il ne reste plus que des traces des écussons, des fleurons, des choux et des pinacles. L'état de parfaite conservation des moulures du linteau et de l'accolade fait regretter davantage que l'homme, plus destructeur que le temps, ait assouvi sa rage sur des pierres si soigneusement décorées.

Au dessus de l'axe de la porte, une petite fenêtre sans meneau éclaire l'escalier et a son linteau orné de trois roses, et, au dessus, de deux rosaces gothiques présentant des ornements géométriques gravés en creux dans la pierre. Les pieds-droits étaient ornés de deux petits écussons, qui ont été eux aussi martelés, et de bases gothiques compliquées et soigneusement fouillées. Une large pierre d'appui, ornée de quatre roses et de cinq boutons de roses, formait cadre au dessus de la décoration de la porte d'entrée.

Enfin, à l'étage supérieur, une fenêtre à simple meneau transversal est décorée d'une profusion de roses que leur hauteur a sauvées du marteau destructeur. On n'en compte pas moins de neuf, semées sur les pieds-droits ou le linteau, plus trois sur la pierre d'appui.

Une autre fenêtre latérale au premier étage d'une partie en retour, aux moulures finement traitées, a aussi son appui, décoré de deux roses et de trois boutons de roses.

Telle est cette façade dont l'ensemble formait une ornementation riche et soignée, bien qu'empreinte d'un peu de surcharge et de recherche.

A l'intérieur, la même décoration se poursuit au moyen des mêmes ornements :

Trois portes qui, de l'escalier, donnaient accès aux appartements, sont également décorées de riches moulures, dont la plus grosse, formant encadrement sans accolade, est ornée de bâtons écotés. Il en est ainsi de celle donnant dans la pièce au nord, à l'usage probablement de cuisine. Vers l'ouest, deux portes géminées donnant accès, l'une dans la

grande salle, l'autre dans une pièce à gauche, sont semblablement moulurées, mais avec une seule moulure à bâton écoté, qui s'épanouit en deux branches, pour former ensuite l'encadrement de chacune des deux portes. Un petit arc, bandé dans l'angle et supportant les marches de l'escalier, porte sur son intrados trois roses et un bouton de rose. On sent dans toute cette décoration l'aisance du sculpteur, qui adapte sa décoration au gré de sa fantaisie et aux besoins de la décoration, et se joue sans effort et sans peine des difficultés qu'il rencontre.

Le système de décoration trouve son complet épanouissement dans les cheminées de la cuisine et de la grande salle.

La première de ces cheminées présente des dimensions considérables. Son embrasure ne mesure pas moins de 4 mètres de largeur, 2^m10 de hauteur sous l'arc et 1^m20 de profondeur.

La salle étant longue de 11 mètres, mais étroite, la cheminée ne comporte aucun pilier, aucune moulure faisant saillie sur le nu du mur. Le manteau est formé d'un arc surbaissé saillant de 0^m08 au moyen d'une simple gorge et comprenant neuf claveaux; sur chacun des claveaux est sculptée une grosse rose de 0^m30 de diamètre. Certaines de ces roses sont à deux rangs de pétales, les autres à trois rangs, toutes fortement galbées et nuancées, dénotant le ciseau habile d'un véritable artiste. Au dessus des claveaux ornés de roses, existe une frise horizontale et rectiligne, composée d'une gorge et d'un tore formant saillie de 0^m30. Le tore est orné de bâtons écotés. Quant à la gorge, elle est semée de fleurs de lys et d'hermines de Bretagne.

L'arc de cette cheminée était démoli, et seules les extrémités du manteau et de la frise formant les sommiers de l'arc restaient en place. La plupart des claveaux et des pierres de la frise ont été retrouvés dans le sol inférieur, où ils étaient demeurés depuis l'effondrement du manteau. Elle vient d'être reconstituée pierre à pierre, en 1931, et nous la voyons aujourd'hui telle qu'elle était primitivement.

A quelle date faut-il attribuer l'effondrement de cette cheminée ? Garraud, dans son opuscule publié en



GRIGNOLS. — Cheminée de la cuisine.

1868 (1), a écrit : « Dans la cuisine est une grande cheminée assez remarquable ornée de fleurs de lys ». Il semblerait donc qu'elle subsistât en 1868. Mais, quelques lignes plus haut, ce même auteur ne dit-il pas : « En pénétrant dans l'intérieur on trouve les grandes salles de réception, d'anciennes cheminées remontant à l'époque de la Renaissance, surmontées des armes de cette famille ; elles ont été détruites en 1793. Chaque dessus de porte, qui conduit d'une salle à l'autre, était orné de trophées guerriers ». Tout cela est contradictoire, et il est difficile de saisir si, lorsqu'il parle d'une cheminée ornée de fleurs de lys, Garraud décrit une cheminée subsistant en son entier, ou des vestiges d'une cheminée détruite dont, nous l'avons dit, les sommiers et les naissances de la frise étaient restés en place. D'autre part, il y a dans les dires de Garraud une belle part d'imagination ; les armes de famille surmontant les cheminées, où a-t-il pu les voir dans des cheminées détruites en 1793 ? Et les trophées guerriers surmontant les portes conduisant d'une salle à l'autre, où ont-ils pu exister, puisque tout d'abord il n'y a aucune porte de communication entre les salles, tout s' desservant par l'escalier ; qu'en outre, il ne subsiste aucune trace de trophées guerriers au dessus des portes d'entrée ; qu'enfin on ne conçoit pas de trophées guerriers dans une décoration exclusivement végétale et florale, bâtons écotés et roses.

Le sieur Caménil, qui était demeuré fermier des ruines pendant toute sa vie et qui est mort en 1928, à l'âge de 85 ans, nous avait affirmé n'avoir jamais vu cette cheminée debout.

Ce qui est probable, c'est que la cheminée existait intacte lors de la Révolution, puisque toutes les fleurs de lys ont été soigneusement martelées, y compris celles des pierres de la frise, qui ont été retrouvées dans le sol. Ce ne peut être qu'en 1793 que ce martellement s'est produit et alors que les pierres se trouvaient encore en place. Les hermines de

1. *Antiquités péripourliques ou l'histoire... de Villanblara et de Gélignas*, 1868, Dalmatin ; in 8°.

Bretagne, dont le sens échappait aux marteleurs de 1793, n'ont pas été touchées. La cheminée semble donc ne s'être effondrée qu'après la Révolution, seulement, dans la période s'étendant de 1793 à 1850, probablement sous la main de l'homme, et en vue de se procurer des matériaux.

Si nous nous sommes étendus sur la description de cette cheminée, c'est à raison de l'intérêt considérable qu'elle présente pour dater le pavillon qui nous occupe. La présence simultanée des fleurs de lys et des hermines de Bretagne constitue pour nous une preuve indiscutable de la construction par Jean de Talleyrand, gentilhomme d'honneur de la Reine Anne de Bretagne, vers l'année 1500, au plus tôt en 1491, date du mariage de Anne de Bretagne avec Charles VIII, au plus tard en 1514, date de la mort de la Reine Anne de Bretagne, mais très probablement vers 1500-1503, époque où Jean de Talleyrand était depuis quelques années déjà en faveur à la Cour. Et comme toute la décoration de ce pavillon est absolument homogène, nous voilà fixés avec certitude sur la période de construction de tout cet ensemble.

La cheminée de la grand'salle est également très remarquable et participe du même mode de décoration, mais dans la manière franchement gothique de la fin du *xv^e* siècle. De proportions moins vastes que la précédente, elle est pourtant d'allure beaucoup plus monumentale. Deux forts pieds-droits forment saillie, car ici nulle gêne ne résultait de l'étroitesse de la salle. Ils sont creusés de moulures profondes, à pénétrations formant des jeux d'ombres et de lumières, et ornés de bases prismatiques très moulurées. Leur moulure extérieure de chaque côté consiste en troncs d'arbres écotés, qui, partant des bases, transpercent la mouluration horizontale, montant jusqu'au sommet de la cheminée et se terminant chacun par une grosse rose. A la hauteur du manteau en hotte, un branchage se détache de l'arbre et relie ensemble une série de grosses roses sculptées sur les claveaux. Une forte frise à bâtons écotés surmonte le manteau.

Bien qu'exposés aux intempéries depuis plusieurs centaines d'années, les deux pieds-droits subsistent intacts,



Montant de la cheminée

DE LA GRAND'SALLE

Société Historique
et Archéologique
du PÉRIGORD

presque tels qu'ils sortirent de la main du sculpteur, très abrités qu'ils sont des pluies d'ouest. Quant aux claveaux du manteau, ils ont disparu, à supposer qu'ils aient jamais existé, ce dont permet de douter l'absence de coupe dans la pierre. Il est possible que les claveaux en pierre fussent remplacés par des hourdis en bois ou en plâtre continuant la décoration.

A remarquer encore dans cette grande salle, la haute fenêtre à double meneau, donnant sur le vallon, vers Bruc. Sa face extérieure est ornée de très délicates moulures, finement refouillées, qui couraient sur les pieds-droits et se profilaient sur les meneaux. Mais, il n'y a là que du moulurage gothique, sans roses ni bâtons écotés.

Le système décoratif du pavillon que nous venons de décrire, caractérisé par l'emploi simultané des roses et des bâtons écotés, est tout à fait particulier. En 1826, dans ses *Antiquités de Vézère* (1), W. de Taillefer le qualifiait déjà de décoration curieuse. Assez fréquent à Cahors et dans tout le Quercy, on le retrouve à Périgueux, à l'hôtel Gamanson, rue de la Constitution; au château des Bories, sur la splendide cheminée du château de Bannes, près de Beaumont du Périgord, avec les hermines, mais sans roses et avec, en plus, des monogrammes; au portail de l'église d'Issigeac, avec seulement les bâtons écotés plus gauchement traités; à une chapelle latérale de l'église de Monpazier, avec des roses semées sur les claveaux de l'arc, mais sans bâtons écotés; à Biron, ancienne maison au pied du château, porte d'entrée à moulures avec bâtons écotés; au clocher des Jacobins de Belvès, avec des roses aux angles de la tour octogonale.

Nulle part, autant qu'à Grignols, il n'a été employé aussi systématiquement à un ensemble de construction; nulle part il n'a été peut-être aussi librement et aussi largement traité, avec autant de grâce et de talent. Nulle part ailleurs qu'à Grignols on ne retrouve le bouton sur le point d'éclore, charmante trouvaille de l'artiste. Tous les édifices dans lesquels il a été employé peuvent être datés des environs de

(1) t. II, p. 659.

l'an 1500. Ce fut là une mode éphémère, mais qui, à raison de sa brève durée, n'en présente que plus d'intérêt.

Il est en effet très curieux de voir l'art gothique, qui avait au ^{xiii}^e siècle emprunté ses premiers motifs de décoration à l'ornementation végétale, mais qui peu à peu avait abouti à l'enchevêtrement des moulures, à la suppression des chapiteaux et à la complication maniérée des ornements, essayer, à la veille de sa disparition, de se rénover dans un retour aux sources primitives de la décoration florale, dans une copie réaliste de la nature végétale avec ses troncs d'arbres, ses roses et ses boutons sur le point d'éclore. Cette formule nouvelle, pleine de fraîcheur, de jeunesse et de gaieté, sera de brève durée et disparaîtra rapidement devant les lignes droites, les pilastres, les frontons et les arabesques de la Renaissance de François 1^{er} (1).

Nous arrêtons ici cette étude. Le château de Grignols, tel qu'il nous est parvenu, présente, on le voit, tant au point de vue de l'architecture militaire du ^{xiii}^e siècle, qu'au point de vue d'un système décoratif éphémère et local des toutes premières années du ^{xvi}^e siècle, un peu plus d'intérêt qu'on ne l'avait cru jusqu'à ce jour. Sans doute ses tours et ses courtines n'ont jamais atteint la sveltesse et l'élégance des donjons de Bourdeilles, de Beynac ou de Commarque. Sans doute la mauvaise qualité de la pierre du pays n'a pas permis à ses ruines de nous parvenir dans un état de conservation semblable à celui de ces derniers châteaux-forts et a collaboré avec l'action destructrice des hommes. Mais, tel qu'il est, il nous permet de nous représenter suffisamment la vieille forteresse qui, au sortir des forêts d'entre Isle et Dordogne, tapie sur un éperon du vallon de Vern, défendait encore la vallée de l'Isle et protégeait Périgueux contre les attaques venues de l'ouest.

A. JOUANET.

(1) M. l'abbé Depeyre vient de publier dans le *Bulletin de la Société des Etudes du Lot*, 1931-1932, une importante étude sur l'école de sculpture au moyen des roses et des boutons écotes, sous le titre : *Essai sur une école de sculpture ornementale quercyenne*. Dans ce travail, le pavillon Louis XII du château de Grignols, est maintes fois cité.